

## Toutes les modifications réglementaires en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Depuis plusieurs années, la FISF cherche à modifier le *Règlement du Scrabble® Duplicate de compétition* afin d'alléger les sanctions lors d'erreurs de transcription sur le bulletin de jeu. L'idée générale est de ne plus sanctionner d'un zéro, mais d'une pénalité de 5 points, les décalages de raccord d'une case et l'omission de la dernière lettre du mot joué si celle-ci est déjà posée sur la grille. Dans la même optique, les erreurs dans la transcription des lettres de raccord ne seront plus forcément sanctionnées d'un zéro. La règle de l'avertissement donné actuellement pour seulement deux lettres de raccord sera quelque peu élargie. Voici les trois changements au *Règlement* qui seront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre :

- Dans une suite de lettres de raccord faisant partie d'un même mot, on peut en omettre une, en modifier une ou en inverser deux consécutives ; il n'est cependant pas permis d'y ajouter une lettre supplémentaire et la pénalité encourue est l'avertissement.
- Introduction d'une pénalité directe de 5 points pour un décalage d'une case dans la référence alphanumérique ou par lettres de raccord, à condition que le score soit exact et qu'il n'y ait pas de mot déjà sur la grille qui soit prolongé de manière erronée. À noter qu'un avertissement ne se cumule pas à une pénalité de 5 points.
- Ajout d'une sanction pour un mot qui bute sur une lettre déjà sur la grille : à partir du deuxième coup, l'absence sur le bulletin de la dernière lettre du mot joué si celle-ci est déjà sur la grille, entraînera une pénalité directe de 5 points plutôt qu'un zéro pour « mot non écrit en entier ».

Deux précisions ont été apportées au *Règlement* pour faire disparaître des irrégularités (ou interprétations inadéquates) constatées dans le GOA :

- Prolongement par l'avant et par l'arrière d'un mot de trois lettres ou plus : la rédaction de l'article 3.3.2 et son interprétation dans le GOA laissait croire qu'il fallait trois lettres de raccord à chacune des extrémités ; il faut la lettre attenante à chacune des prolongations et le nombre total de lettres de raccord est d'au moins trois.
- Premier coup avec solution à double lettre dont l'une est un joker (voir exemple 4 du GOA « MAFFLUS ») ; si le score est erroné et le joker est mal (ou pas) encerclé, la position minimale du joker est retenue pour le calcul des points. Ainsi, pour l'exemple 4 du GOA, le score sera désormais de 74 points.

Finalement, d'autres précisions ou modifications mineures ont été adoptées :

- Dans la définition des lettres de raccord, la notion de « report sur le bulletin de jeu » a été ajoutée.
- Uniformisation du libellé des articles 3.2.2 « Le mot joué et sa référence » et 3.3.2 « Le mot joué et son raccord ».
- La dénomination « billet de correction d'arbitrage » est remplacée par « billet de correction ».
- L'interdiction de l'utilisation de documentation et d'appareillage inclut désormais les machines à calculer.
- Pour éliminer les fantaisies verbales des animateurs, l'article 2.3 « Temps de jeu » a été modifié pour y suggérer une utilisation de termes succincts : chrono ... trente secondes ... terminé.
- Dans le cas de plusieurs solutions à pointage égal, la prescription de conservation du joker a été étendue aux deux jokers dans le tirage : le nombre de jokers conservés dans le reliquat est le maximum.
- Le bulletin de jeu est levé par le joueur seulement à la fin du temps réglementaire de jeu.
- Un avertissement est comptabilisé même si le joueur, pour une raison ou une autre, n'a pas reçu le billet de correction correspondant.